



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2013

La séance est ouverte à 20h.30, par M. Olivier JUNGO, président.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Claire-Lise HALDEMANN et Céline VENDEIRA, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GASPOZ, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO et Claude-André MEYER, conseillères et conseillers municipaux.

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2013 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) Présentation des comptes de l'exercice 2012 en première lecture ;
- 5) Projet de délibération relative à une mutation sur les biens-fonds 3409 et dp 3478 ;
- 6) Décision de l'ACG sujette à opposition : participation du GIAP à la recapitalisation de la CIA ;
- 7) Propositions de motions et de résolutions ;
- 8) Rapports des commissions ;
- 9) Fixation des dates des prochaines commissions ;
- 10) Questions et divers.

Décisions prises durant la séance du Conseil municipal

- Délibération relative à une mutation sur les biens-fonds 3409 et dp 3478 : approuvé avec 9 voix pour et 4 voix contre.
- Projet de résolution pour l'ouverture d'une crèche : avec 3 voix pour / 7 contre et 1 abstention, les conseillers ne veulent pas entrer en matière.
- Commission environnement : les conseillers sont favorables pour sensibiliser les utilisateurs des locaux de musique aux gaspillages d'énergie (radiateurs électrique allumé, fenêtre ouverte, lumière).

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2013

M. FLECK, page 9, commission économie et agriculture : ce n'est pas une personne de l'ORPC, mais de l'**OFPC**.

M. GASPOZ, page 8, commission économie et agriculture : ce ne sont pas deux, mais **trois** membres qui étaient présents lors de cette commission.

Concernant le mandat, le vote portait sur la volonté d'organiser une séance avec les différents **conseillers municipaux** des communes concernées par la zone d'Eaumorte et pas les maires.

M. ETIENNE aimerait que l'on modifie son intervention à la page 5 de la manière suivante : Fr. 30'000,- est le coût par place de crèche avant déduction des subsides cantonaux et de la participation des parents. Ce n'est donc pas le coût réel pour la commune.

Personnellement, lors de la votation du 3 mars dernier, il était contre que la Confédération impose une obligation à tous les cantons, sans tenir compte des particularités cantonales. Alors que lors de la votation du 15 juin 2012, il était en faveur d'une politique de création de crèches à Genève.

Fin du paragraphe suivant : ..., la réalisation se fera à moindre coût.

Quatre paragraphes plus bas : ..., il s'agit d'un luxe car les locaux sont **sous-utilisés**.

M. JUNGO, page 4 : la résolution pour l'ouverture d'une crèche a été déposée par **M. GASPOZ**, et non M. JUNGO.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Voyage du Conseil municipal

Il aura lieu du 31.05 au 02.06.13. Destination : Sitges dans la banlieue de Barcelone. Les détails suivront courant du mois.

Mmes CERUTTI et VENDEIRA, ainsi que MM. BONAITI, BUBLOZ et GAILLARD ne seront pas de la partie.

2.2 Communication de la commune de Perly-Certoux

Les conseillers ont reçu par e-mail le courrier relatif au plan directeur cantonal. M. JUNGO leur demande s'ils souhaitent réagir ?

Il faut savoir que si c'est le cas, il s'agit d'un travail conséquent avec un délai très court (septembre).

M. JEMMELY : lors de l'assemblée de l'ACG de la semaine passée, le sujet a été abordé et il nous été expliqué que la démarche est louable et possible, mais pas au niveau de la consultation, car le Conseil d'Etat n'en tiendra pas compte, une première consultation ayant déjà eu lieu.

M. GARDI : nous pourrions faire des remarques, mais uniquement sur ce qui touche notre commune.

M. GOY aimerait l'avis de notre commission aménagement.

M. JEMMELY : avant d'avoir l'avis des membres de cette commission, il faut savoir qu'il n'y a pas de changements pour notre commune et rien de spécial ne nous touche personnellement.

M. GAILLARD : le sujet n'a pas du tout été abordé en commission. Nous n'avions pas compris que nous étions consultés pour savoir si nous avions des remarques à émettre sur

ce document volumineux. Si le Conseil le souhaite, la commission peut étudier la partie qui concerne notre commune.

M. JUNGO : le document est joint par un lien Internet dans la convocation à la séance de ce soir.

M. GAILLARD demande aux différents groupes de bien vouloir lui transmettre leurs remarques, afin de travailler dessus lors de la prochaine commission.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Bus scolaire

Suite au choix du Conseil municipal lors de la dernière séance, le responsable du transport scolaire a été informé et a lancé un sondage pour connaître le nombre de parents qui seraient toujours d'accord de conduire le bus.

14 personnes sont partantes, mais les réponses ne sont pas toutes parvenues.

D'autres trouvent dangereux de rouler à 45 km/h. sur la route de Chancy. Personnellement, M. FLECK ne partage pas cet avis.

3.2 Sécurité : ORPC

L'exercice 2012 se clôt avec un « bénéfice », qui sera redistribué aux communes au prorata de leur contribution.

M. FLECK rappelle que les magistrats de la Champagne en charge de la sécurité, voulaient se rencontrer et constituer un groupe de réflexion. Cette réunion aura lieu fin mai et la commune de Bernex se joindra à nous.

Le Conseil sera tenu informé des travaux.

3.3 Avant-projet de loi sur le sport

Il s'agit d'un document de 25 pages que le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil.

Deux points peuvent nous intéresser plus particulièrement, à savoir :

1. Qu'il est prévu que le canton soutienne les efforts des organisations sportives
2. Favoriser l'accueil et l'organisation de manifestations sportives régionales, nationales et internationales.

3.4 Le bulletin communal sera distribué dans les boîtes aux lettres. Avec les remerciements à Mme STADLER et M. GANGLOFF.

3.5 Carrefour d'Athenaz

Les 3 stops ont été acceptés. L'autorisation doit encore paraître dans la FAO et si aucune opposition ne se fait connaître, nous pourrions procéder au marquage.

3.6 Sécurité route du Pré-Recoux

La DGM est moins favorable à notre demande de limiter la circulation en introduisant des heures. Mais M. GARDI est positif et pense que ça sera bon.

3.7 Sécurité route de Chancy

La demande portait sur la possibilité de réduire la vitesse à 60 km/h. sur un tronçon bien défini.

Là aussi, la DGM n'est pas chaude, mais va néanmoins étudier la chose.

3.8 Remblayage de la gravière de Champlong – parcelle 463

Réponse à la question de M. ETIENNE, adressée à M. le Maire.

Ce remblayage ne nécessite aucune autorisation. Il est obligatoire et notifié dans les autorisations délivrées au début de l'exploitation, soit le 13.05.1958.

Donc : aucune délibération ne devait être prise et l'entreprise ne devait pas non plus demander des appels d'offres.

M. JEMMELY remet une copie de l'autorisation de 1958 à M. ETIENNE.

Avant de passer au point suivant, il attire l'attention que même aujourd'hui, dès que les graviéristes creusent un trou, ils ont l'obligation de le remblayer.

3.9 Changement d'affectation d'un terrain à Champ-Cocquet

Cette demande d'autorisation est parue dans la FAO du 9 avril dernier. Il s'agit d'un changement d'affectation d'une cabane en un autre bâtiment, sur la parcelle 1229 en zone agricole, sur lequel la commune a donné un préavis favorable, après avoir demandé des explications complémentaires au service de l'Etat concerné, qui bénéficie d'un droit de préemption.

Ce chalet sera utilisé par la DGMP et servira occasionnellement pour des observations de la nature, des activités nature, car ce site est riche en faune et en flore. Le matériel nécessaire à ces observations y sera entreposé. Cet espace sera limité aux communes voisines. Il s'agit d'un projet pilote qui doit encore être précisé. Il sera uniquement accessible à pied et sera entretenu par un agriculteur de la commune.

3.10 Gravière de Forestal

M. JEMMELY transmet une copie de la lettre du Conseil d'Etat aux conseillers.

Rien n'est encore décidé, et malgré toutes les démarches entreprises à divers niveaux, nous nous orientons plutôt vers un déclassement de terrain...

4. Présentation des comptes de l'exercice 2012 en première lecture

M. JEMMELY propose, comme à l'accoutumée de s'arrêter uniquement sur les commentaires des postes qui le méritent.

Chacun pourra retrouver sur les « notes explicatives » remises avec les documents ce soir, les explications sur les postes importants.

M. BUBLOZ : d'une manière générale, est-il possible d'informer le Conseil municipal au fur et mesure lorsque des écarts importants sont constatés ?

M. JEMMELY : oui. Il profite de relever que certains comptes ont été fractionnés et renommés.

M. ETIENNE trouve bien que certains comptes soient séparés et que tout soit bien clair.

M. JEMMELY : oui, mais avant nous pouvions « un peu discuter », jouer avec les postes. C'est devenu impossible maintenant.

21h.25, Mme CERUTTI rejoint la séance.

30.316.00 – Loyer tente Kermesse + Escalade

M. BUBLOZ propose de reprendre la question en commission des finances.

M. JEMMELY : ok.

34.365.00 – Subvention institutions sportives

M. BUBLOZ propose que la question des subventions versées au foot et au rugby, etc. soit débattue.

M. JEMMELY : ok.

62 – routes communales

M. ETIENNE : quand serons-nous remboursés pour les travaux de sécurité routière sur les routes cantonales ?

M. GARDI : nous avons payé la moitié de la somme totale et le canton l'autre moitié. Il n'y a donc pas de remboursement à attendre.

79.318.01 – Zone artisanale d'Eaumorte

Seule une facture reçue relative à des frais de géomètre.

M. ETIENNE : la somme de Fr. 200'000,-- était prévue pour les quatre communes ?

M. JEMMELY : somme inscrite selon une évaluation. Actuellement environ Fr. 30'000,-- ont été pris en charge par Avully et Fr. 1'958,--, par communes concernées.

90.330.0 – Pertes sur débiteurs

M. JEMMELY : nous avons eu une entrée non attendue de Fr. 700'000,--. Nous en avons profité pour approvisionner le compte de pertes sur débiteurs et avons augmenté le reliquat sur les personnes physiques et morales de 50 à 70 % (certaines communes vont jusqu'à 100 %).

Cela nous permet de diminuer l'excédent que nous aurions à la fin de l'exercice et de nous couvrir au cas où un ou plusieurs contribuables importants devraient quitter la commune.

M. BUBLOZ relève la commission des finances était en faveur de cette solution.

M. GAILLARD demande si une solution a été trouvée pour l'aide ponctuelle aux Ptites Assiettes ?

M. JEMMELY : pour l'instant rien n'a changé. Sa femme y travaille toujours contre rémunération. Il y a quatre bénévoles qui font un tournus, car il en faut deux par jour.

La situation est pénible, car il y a 80 enfants inscrits le jeudi. Le gros souci sera à la rentrée scolaire 2013 – 2014, avec l'introduction de l'école le mercredi matin. Il faudra prévoir quelque chose le moment venu.

M. ETIENNE : quand allons-nous recevoir le rapport du réviseur ?

M. GANGLOFF : il est en cours et sera terminé au plus vite.

M. JEMMELY : dans le bilan reste encore à changer certains libellés de comptes. Toutes les parcelles ont été mises à jour.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, M. JEMMELY rappelle que l'Exécutif et le secrétaire général, se tiennent à la disposition des conseillers qui auraient des questions supplémentaires entre cette séance et la séance prochaine où les comptes 2012 devront être approuvés.

Avant de passer au point suivant, M. JUNGO remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce budget.

5. Projet de délibération relative à une mutation sur les biens-fonds 3409 et dp 3478

Après que M. JUNGO ait lu la délibération, M. JEMMELY explique l'historique de cette parcelle et un plan est distribué aux conseillers.

Il s'agit d'une parcelle de 70 m² au chemin des Quoattes, cédée par M. PILLET à la commune d'Avusy dans le but d'y installer des containers-terrier ou des places de parking, mais en aucun cas de faire une affaire immobilière.

Cela fait maintenant trois législatures que nous parlons de ce bout de parcelle, d'autant que nous n'en n'avons finalement pas l'utilité. Une demande d'achat de la part des voisins de ce terrain a été déposée depuis un moment.

Lors de la précédente législature, il avait été décidé que le prix de la vente de ce terrain, correspondrait au coût de l'élaboration de places de parking, soit selon une estimation Fr. 45'000.-- pour 5-6 places. Nous avons trouvé ce prix excessif et avons demandé une deuxième estimation qui se chiffre à Fr. 11'000.--, pour laquelle nous avons estimé que ce n'était pas assez. Nous avons trouvé un compromis helvétique et avons décidé de céder le terrain sur une base de Fr. 350.-- /m². Les personnes concernées sont d'accord d'acheter la parcelle à ce prix, d'où la délibération de ce soir.

M. GOY trouve que la différence est élevée entre Fr. 350.--/m² et les Fr. 1'000.-- que valent le m² dans cette région. Si à notre tour, nous devons acheter du terrain pour l'installation de containers-terriers, combien le payerions-nous ?

M. JEMMELY ne peut pas répondre sur le prix. Par contre, il s'agit pour la majorité des cas de conventions signées avec les propriétaires et pas d'achat à proprement parler.

M. GOY : si l'idée est de garder cette somme pour acheter du terrain en cas de besoin, ce n'est pas sûr que cela suffise, à part créer un précédent. Entre Fr. 350.-- et Fr. 1'000.-- il y a une marge.

M. MEYER attire l'attention sur le fait que M. PILLET a dû utiliser le droit à bâtir de cette parcelle avant de la céder à la commune, ce qui signifie que ce terrain ne vaut sûrement même pas Fr. 350.--/m² et les droits à bâtir de la parcelle des acquéreurs ne seront pas augmentés, même en ajoutant la parcelle de 70 m².

M. GAILLARD pense qu'il faudrait se renseigner pour savoir si cette parcelle a ou non un droit à bâtir, avant de fixer le prix.

M. ETIENNE partage l'avis de M. MEYER ; il ne pense pas que ce terrain permette aux gens d'étendre leurs droits à bâtir.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter M. JUNGO demande quels sont les conseillers qui acceptent cette délibération et c'est par 9 voix pour et 4 contre, que le Conseil municipal

DECIDE

- 1) De diviser la parcelle n° dp3478 plan 33 du cadastre d'Avusy, de 3'393 m² en deux parcelles, l'une de 70 m² et l'autre de 3'323 m² ;
- 2) De désaffecter du domaine public communal la partie de 70 m² de la parcelle n° dp3478 plan 33 du cadastre d'Avusy ;
- 3) De céder aux propriétaires du bien-fonds n° 3409 la parcelle de 70 m² aux fins de réunion avec ladite parcelle n° 3409 ;
- 4) De demander pour cette cession le prix de Fr. 350.--/m², soit la somme de Fr. 24'500.-- ;
- 5) De comptabiliser le gain de cette vente, soit le montant de 24'500.-- au crédit du compte n° 95.424 "gains comptables" ;

- 6) De laisser à la charge des propriétaires du bien-fonds les honoraires de notaire et les droits d'enregistrement et d'émolument du Registre foncier, ainsi que tout éventuel autre frais en relation avec cette cession ;
- 7) De charger le conservateur du Registre foncier d'enregistrer cette mutation ;
- 8) De désigner Monsieur le Maire pour la signature des actes.

Vote à la majorité qualifiée (le président vote)

6. Décision de l'ACG sujette à opposition : participation du GIAP à la recapitalisation de la CIA

Ok.

7. Propositions de motions et de résolutions

Projet de résolution pour l'ouverture d'une crèche soumis par Mme VENDEIRA, MM. GASPOZ, JUNGO et ETIENNE.

Avant de passer à la discussion, M. JUNGO lit ce projet de résolution.

Mme VENDEIRA : suite aux remarques et réactions lors du dernier Conseil municipal, le texte a été reformulé.

Elle tient également à préciser que vu la période à laquelle ce projet a été présenté, à savoir les fêtes de Pâques, si les signataires voulaient être dans les délais, il leur a été difficile d'associer d'autres conseillers qui l'auraient voulu.

M. ETIENNE revient sur les objections énoncées lors de la première présentation de ce projet : la faisabilité et l'intercommunalité. Le texte présenté ce soir tient compte de ces deux remarques.

En ce qui concerne le délai de réalisation d'une crèche et si nous envisageons le site d'Eaumorte, il faut bien se rendre à l'évidence que ce ne sera pas possible à court terme. Si nous l'envisageons à Athenaz (terrains Portier), il faudrait accélérer le début de la construction, ce qui pourrait nous faire commettre des erreurs dans la précipitation, notamment au niveau de la place destinée aux personnes âgées, sans compter que cela nous reviendrait plus cher que d'occuper des locaux existants à des conditions adéquates.

M. MEYER trouve que le projet déposé est précipité. Nous n'avons pas besoin de crèche aussi rapidement. Personnellement, cette réalisation devrait se faire entre plusieurs communes, car le budget est relativement important.

Sans rentrer dans les détails, mais si nous devons revenir sur le côté pratique, prévoir l'accueil des enfants au 2^{ème} étage, avec les escaliers et les poussettes, ce n'est pas la panacée. Une crèche devrait se faire sur un étage sur rez.

M. GANGLOFF précise que les compétences du Conseil municipal sont délibératoires et consultatives. Une résolution est consultative, cela veut dire que rien n'est demandé à l'Exécutif. Si les conseillers souhaitent demander formellement quelque chose à l'Exécutif, il faudrait le faire sous la forme d'une motion.

M. BONAITI : c'est pour cela que l'Entente aimerait que les choses soient mises dans l'ordre. Un : passer par une motion ; on étudie le besoin au niveau régional, car la population est restée stable au niveau des naissances, même voire a diminué. Un sondage pour connaître les besoins de la population communale serait déjà un bon départ, puis après selon, pourquoi ne pas intégrer les communes avoisinantes, de sorte à arriver avec quelque chose de plus étoffé avec une approche intercommunale.

Deuxième solution : demander les choses plus clairement à l'Exécutif ce qui permet d'avancer.

M. FLECK : une évaluation sur les besoins d'accueil pour la petite enfance nous est parvenue ; chiffres qui paraissent artificiels et qui ont été transmis à la coordinatrice du Couffin, pour qu'elle puisse nous recentrer ces chiffres au plus proche de la réalité sur le terrain.

M. GASPOZ : les gens cherchent des places et ne trouvent pas. La première chose que font les parents lorsqu'ils apprennent qu'ils vont avoir un bébé, c'est de chercher une place.

Les gens qui vont être sondés ne sont pas forcément ceux qui sont concernés par le problème. Il est surpris du manque d'engagement.

M. GOY : l'Entente ne veut pas fermer le débat, mais simplement prendre la mesure de la demande, ce qui paraît logique.

On peut très bien imaginer que c'est le contraire qui se produise....ne pas prévoir suffisamment de places !

M. GAILLARD : de toute manière, les sondages ne tombent pas au bon moment pour tout le monde. Il est pour travailler sur la question, mais il s'agit d'un dossier trop important pour aller à la va-vite. Il faut faire le nécessaire pour garder des places de crèche dans les communes voisines et parallèlement travailler, notamment avec la commune de Chancy qui construit énormément.

Mme VENDEIRA : dans cette nouvelle formulation, il est question que la réalisation se fasse dans les deux ans, car si on se réfère aux votations qui sont passées, nous avons trois ans pour apporter une solution. Le but était de lancer le processus.

M. FLECK attire l'attention sur le fait que la commune d'Aire-la-Ville cherche des partenaires. Nous pouvons très bien réserver des places s'il y a urgence.

M. GOY : c'est le deuxième volet de ce texte. Le premier consiste à créer une crèche, sans connaître les besoins et de démonter les locaux qui viennent d'être terminés.

Mme CERUTTI trouve absurde de réaménager des locaux qui viennent d'être terminés. Ils commencent également à être utilisés par d'autres personnes. Personnellement, elle est favorable à la proposition de l'Entente.

M. MEYER : il faut avancer avec les terrains Portier. Il ajoute que les gens qui venaient habiter à Avusy, savaient qu'il n'y avait pas de crèche. C'est pourquoi il ne voit pas pourquoi les gens réclameraient tout à coup une crèche à tout prix en l'espace de 2 ans.

M. ETIENNE : nous pourrions commencer rapidement sur les terrains Portier, surtout le bâtiment prévu à proximité du carrefour routes d'Athenaz et de Grenand, si la volonté est là.

Cependant, il avait compris qu'il y avait une volonté de la part de l'Entente de prévoir un plan localisé de quartier, ce qui signifie que rien ne bougera avant 2 – 3 ans. De plus, si nous avons le même raisonnement pour tout, nous n'irions pas très loin. Selon la tournure, M. ETIENNE pense lancer une initiative populaire.

Mme VENDEIRA souligne les autres alternatives, car il n'y a pas que l'installation d'une crèche dans les locaux de Sézegnin.

MM. BRÜDERLIN et MEYER ne veulent surtout pas que cette crèche soit installée dans la précipitation. Le délai est ambigu et force la main sur le bâtiment de Sézegnin, alors que ce n'est pas si urgent.

Mme CERUTTI : il ne faut pas construire pour construire. Ce projet demande une réflexion importante et il y a des paramètres à prendre en compte.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. JUNGO demande quels sont les conseillers qui veulent entrer en matière ?

3 pour / 7 contre / 1 abstention

L'autre motion déposée sur le bureau du président du Conseil municipal sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

8. Rapports des commissions

8.1 Commission économie

- Soirée agriculteurs : discussion avec M. ISELI d'où sont ressortis des problèmes que rencontrent les agriculteurs sur la commune. Plutôt que d'organiser une séance spéciale, ils seront conviés à la prochaine séance de la commission le 21 mai. Lors de cette séance, nous émettrons l'idée de mettre en place un marché communal de produits locaux : de quelle manière ?
- Zone artisanale Eaumorte : mettre en relation les différents Conseils municipaux de la Champagne. Une lettre sera envoyée aux présidents des Conseils municipaux de la Champagne, dans le but d'avoir entre un et trois représentants pour une discussion prévue le 26 septembre prochain.
- Avusy Pratique : les remarques sont à transmettre à M. BRÜDERLIN.
- Panneaux petites annonces : des cartes sont à disposition à la Mairie.
- Soirée entreprises : thème : formation des apprentis, avec un représentant de l'OFPC.

Concernant Eaumorte, M. JEMMELY a rencontré les magistrats des communes de Chancy, Laconnex, Avully et Soral (Cartigny s'étant retirée). Le problème qui ressort est pécuniaire : qui va payer quoi, question plus ou moins réglée. L'autre problème était l'architecte mandataire qui a été désigné au départ et dont plusieurs communes ne voulaient plus, vu le travail qu'il a fourni.

Le mandataire sera changé et nous allons créer un groupe de pilotage entre magistrats et tout va redémarrer.

Rien n'empêche de se voir entre Conseils municipaux.

8.2 Commission des travaux

- Sécurité routière : route d'Avusy / route du Creux-du-Loup : après déplacement sur place, il a été décidé de créer un cheminement protégé entre la salle Saint-Charles et CASA. Les places de parc le long du mur seraient décalées, ce qui crée un ralentissement naturel.
- Abrisbus du terminus : moins profond, ce qui remplit les conditions liées au trottoir.
- Entretien de la route du Creux-de-Boisset : la commission ira à Avully, qui a trouvé une solution, lors de la prochaine réunion.
- Chemin piétonnier entre Athenaz et Sézegnin : la commission avait demandé un chiffrage pour se faire une idée plus précise. Les données reçues sont trop vastes et les membres ont souhaité des informations complémentaires.
- Entretien des routes : route du Pré-Recoux : soucis de récupération de l'eau. Et appréhender les différentes zones à traiter sur la commune.
- Eaux pluviales : sont nettoyées régulièrement. Les puits perdus sont, en principe, curés en même temps, mais a-t-on une liste ? Si non, prévoir d'en établir une.
- Changement de l'éclairage de l'ancienne école : ok, mais en parler en commission environnement.

8.3 Commission sociale

- Présentation par Mme RUCHAT des objectifs du travail des étudiants pour la mémoire de la commune : dans un premier temps l'enregistrement, puis la retranscription et la mise en forme, à voir ce que l'on veut. Important de croiser l'histoire des villages avec celle des personnes.

Un premier entretien avec M. BULOZ a déjà eu lieu le 10 avril dernier (il sera transmis par e-mail aux conseillers) et un autre est prévu au mois de mai. Le choix des personnes à interviewer s'est fait en commission.

Mme HALDEMANN demande aux conseillers s'ils ont des souhaits particuliers pour cibler les entretiens ?

M. GOY pense que les premiers entretiens vont déterminer les lignes directrices des suivants.

M. JEMMELY : ne pas oublier les faits divers, cancans et autres anecdotes qui se sont passés sur la commune.

M. GOY : ne voulez-vous pas également réunir les gens ?

Mme HALDEMANN : évoqué en commission.

- Soirée à thème jeunes sur la découverte du goût : prévue le 14 mai prochain. Attend la confirmation du cuisinier.

8.4 Commission environnement

- Remercie M. GARDI pour les mesures faites à l'ancienne école d'Athenaz. Elles ont mis en évidence que dans les locaux de l'abri, le déshumidificateur et le radiateur électrique consomment énormément.
- La commission demande au Conseil de savoir si nous voulons continuer d'utiliser ces locaux pour la musique, alors qu'ils ne sont initialement pas prévus pour ça ?
- Eclairage terrain de rugby (buvette + cercle des jeunes) : il est décidé des mettre un comptage de cette énergie à l'aide d'un compteur SIG, solution la plus économique et la meilleure.
- Système de mettering : deux offres sont en cours.
- Eclairage immeuble d'Avusy : remplacement de l'éclairage. Les frais seront partagés entre les locataires et les privés qui accèdent au parking.
- Récupération chambre froide CCA : reçu une offre et attend la seconde.
- Eclairage salles de classe ancienne école : une offre pour du LED a été demandée.
- Monobloc la nuit : attente d'une réponse de SIEMENS.
- Douches vestiaires : limiteurs de débit déjà en place. A entretenir.
- Centrale photovoltaïque CCA et nouvelle école : proposition des SIG qui coûterait quelque chose à la commune, sans forcément correspondre avec ce qui a été fait sur le toit de la voirie. Une offre sera demandée à une entreprise qui nous permettrait d'avoir un investissement rentable.
- Terrains Portier : énergie renouvelable. Comment pourrions-nous réduire le volume du stockage de chaleur, sans déranger les personnes ? A approfondir : stockage sur le terrain du CCA, qui permettrait de prévoir des capteurs solaires sur les gradins....
- Journée écodrive : M. GOY nous transmettra une proposition.

M. ETIENNE aimerait que les conseillers se prononcent par rapport aux problèmes des locaux de musique.

M. GARDI : la commune n'a pas suffisamment de locaux communaux pour satisfaire la demande. Si les conseillers choisissent de déplacer les gens, où allons-nous les mettre ? L'utilisation du radiateur et du déshumidificateur représente un coût de plus ou moins Fr. 200,-- par mois. Est-ce une raison pour supprimer ces locaux ?

En ce qui concerne le LED, il faut savoir que ce genre d'éclairage est suffisant pour les locaux commerciaux, mais pas forcément pour des classes. La question va être approfondie. Il faut porter une attention particulière quand on parle d'offre, car il s'agit plus d'une estimation qui souvent, ne compte pas l'installation de l'appareillage.

Pour la chambre froide : ok.

Pour la centrale photovoltaïque, ça ne sert à rien de faire venir les gens sur place, il faut d'abord demander une estimation avec une fourchette de prix global.

M. BRÜDERLIN : plutôt que de virer les gens, nous pourrions leur demander une contribution, de sorte à ce qu'ils gèrent mieux leur consommation.

M. MEYER : d'une manière générale, nous chauffons des locaux qui ne sont pas faits pour, été comme hiver. Il faudrait décider : soit on engage des frais pour les isoler, soit on déplace les occupants.

M. GASPOZ : en allant sur place nous avons constaté que ces locaux ne sont pas prévus pour. Une fenêtre était même ouverte avec le chauffage en marche. Il y a des choses à revoir, ceci sans même se poser la question de savoir ce que nous allons faire des gens qui les occupent. Il y a deux réflexions à avoir.

M. GOY : le vœu de la commission est de réaliser des économies d'énergie, mais en attendant, il faut trouver une solution. Il y a des choses à revoir.

Mme CERUTTI : il faut arrêter de chipoter pour tout. Ces locaux sont adaptés pour le bruit et c'est déjà un bon point.

M. ETIENNE : la consommation électrique de l'abri représente plus que celle des écoles, sans compter que les appareils utilisés ne sont plus conformes aux nouvelles lois sur l'énergie.

Nous pourrions déplacer ces gens avec les autres groupes, sous la salle communale.

M. JUNGO : ce sujet demande encore du travail. Dans un premier temps, nous pouvons sensibiliser les utilisateurs, avant de prendre des mesures extrêmes.

Mme CERUTTI trouve dommage de se focaliser là-dessus. Nous sommes tous sensibles aux économies d'énergies, mais si nous réfléchissons plus loin, pendant le temps que ces jeunes font de la musique, ils sont occupés et ne font pas de bêtises. Ils ont une passion et la vivent.

M. ETIENNE : pourrions-nous les déplacer sous l'ancienne école ?

M. JEMMELY : non, toutes les salles sont occupées, essentiellement pour le stockage de matériel.

M. GAILLARD : nous pourrions étudier une redistribution des locaux.

M. MEYER attire l'attention sur le fait que le groupe qui occupe l'abri n'est pas de la commune et est tout seul.

M. GARDI : il est clair qu'il faut prendre conscience de ce problème et c'est chose faite. Il attire l'attention sur le fait que lorsque nous avons créé le local de musique, nous avons engagé des travaux d'isolation phonique, d'aération, etc. Travaux qui ont coûté Fr. 30'000,-- à Fr. 40'000,-- et ces locaux sont bien utilisés.

Nous ne pouvons pas déplacer des groupes de musique comme on veut. Cela nécessite de prévoir au minimum une bonne isolation phonique.

Pour en revenir à l'occupant de l'abri, il a habité durant des années la commune. La maison qu'il louait a été vendue et il a dû partir. De son côté, il cherche un local. M. GARDI se voit mal le renvoyer.

Dans un premier temps, il faut sensibiliser les utilisateurs.

8.5 Groupe ad hoc terrains Portier

M. JEMMELY : il y avait des réponses en suspens concernant des acquisitions ou échanges de terrains potentiels.

Une des personnes concernées n'est pas favorable du tout. Une autre est favorable avec un échange de terrain et la dernière est encore en pourparlers et attend une offre de la commune.

M. GOY : concernant l'aménagement d'un écoquartier, il a trouvé une personne qui est prête à venir nous expliquer en quoi ça consiste. Elle serait peut-être accompagnée de Mme Anita FREI.

8.6 Groupe ad hoc Forestal

M. ETIENNE pense que vu la lettre que nous avons reçue, il serait bien que le groupe se réunisse et passe à la communication, à savoir une conférence de presse ?

M. GOY rappelle qu'il avait été question, dans un premier temps, d'envoyer une plaquette d'information à tous les députés.

8.7 Commission des finances

Lors de la réunion du 20 mars, il était question de l'accès aux documents et plusieurs demandes ont été déposées, à savoir :

- a. L'accès au grand livre pour les années 2011 et 2012,
- b. Listes des parcelles qui figurent au bilan et loyers encaissés durant les 5 dernières années,
- c. Tous les documents relatifs à la sécurité routière depuis 2000,
- d. L'explication concernant les dépenses pour les terrains Portier en 2010,
- e. Une explication relative aux charges des immeubles locatifs.

Une discussion s'en est suivie sur qui est autorisé, ce qui est autorisé par rapport à l'accès aux documents et sous quelle forme. Aussi, sur l'opportunité ou non de revenir sur des comptes des années 2000.

Des réponses ont été données sur les terrains Portier et sur le jardin du souvenir.

M. le Maire attend encore des précisions sur une «erreur» de Fr. 28'000.--.

Une réponse a été donnée lors de la lecture des comptes pour les parcelles. Les loyers encaissés pour les parcelles tournent autour de Fr. 5'000.--/année. Un souhait d'avoir accès aux numéros des parcelles a été émis.

Question de comparaison de prix entre notre commune et celle de Plan-les-Ouates pour l'entretien des terrains de sports. Réponse attendue.

Question sur les revenus et charges relatifs aux immeubles d'Avusy.

En conclusion, la commission a accordé l'accès à toutes les factures relatives à la sécurité routière de 2010 à 2012, pour solde de tout compte.

Pas eu le temps de discuter de l'organisation de la comptabilité.

Et une discussion sur l'accès des salaires des employés communaux est à nouveau venue sur la table, ce à quoi, M. JEMMELY a redit qu'il était hors de question que ces chiffres soient accessibles, puisqu'ils étaient uniquement du ressort de l'Exécutif.

M. JEMMELY : la liste des parcelles avec les m² sera transmise à M. ETIENNE, de sorte à clore le sujet.

Réunion du 10 avril

Lecture des comptes.

A nouveau une demande concernant les salaires et la grille salariale des employés communaux.

Il a été répondu que la personne qui souhaitait accéder à ces chiffres fasse sa demande sous la forme écrite au président de la commission des finances et que la commission décide ou non d'y donner suite.

M. JEMMELY : la réponse sera toujours la même.

M. BUBLOZ a reçu un document, qui n'a pas pu être traité, et qui reprend les différents arguments sur l'accès ou non aux différents documents, arguments repris points par points.

Il laissera le soin à M. ETIENNE de discuter de ses interprétations avec la Mairie.

M. ETIENNE n'a pas demandé d'accéder aux salaires, mais à la classification des employés communaux. Il rappelle que tout le monde peut accéder à la classification des fonctionnaires sur Internet et il ne voit pas pourquoi, ça ne serait pas de même pour nous.

Mais il pense aller plus loin.

Pour conclure, M. BUBLOZ précise que les deux réunions font l'objet d'une seule trace écrite, qui est un compte-rendu et pas un procès-verbal.

9. Fixation des dates de commissions

- Lundi 22.04.13 à 20h30 groupe ad hoc Forestal
- Mercredi 24.04.13 à 20h00 commission sociale
- Jeudi 02.05.13 à 18h00 groupe ad hoc terrains Portier
- Lundi 06.05.13 à 20h00 commission travaux
- Mardi 07.05.13 à 20h00 commission finances
- Mercredi 21.05.13 à 20h00 commission économie
- Mardi 27.05.13 à 20h30 Commission environnement

M. FLECK rappelle que les dates des commissions doivent se fixer en fin de commission et pas durant les séances du Conseil municipal.

10. Questions et divers

- 10.1 M. GAILLARD demande s'il est possible d'avoir la liste des coordonnées de chacun à jour ?
Elle sera envoyée par e-mail.
- 10.2 M. GOY : le service cantonal du développement durable organise une rencontre communale sur le thème « processus participatif : comment une commune peut-elle impliquer ses citoyens ? ». Cette rencontre aura lieu le jeudi 16.05 de 8h.30 à 10h.30.
- 10.3 M. GOY : vernissage de l'exposition de la Laiterie, ce vendredi dès 18h.00.
- 10.4 M. FLECK : une soirée-débat sur le statut de la femme aura lieu le mercredi 30.04 aux halles de l'île.
- 10.5 M. FLECK : un comptage des perdrix grises aura lieu à la fin du mois. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser directement à lui.
- 10.6 Mme VENDEIRA : des conseillers courent-ils samedi ?
M. GOY.
- 10.7 Mme VENDEIRA informe que c'est ce soir est sa dernière séance pour un petit moment en raison d'un heureux événement à venir. Elle viendra ponctuellement à la commission sociale. C'est M. ETIENNE qui la remplacera dans la commission aménagement et travaux.
- 10.7 Mme HALDEMANN trouve dommage que l'Escalade ne soit plus organisée à Sézegnin et elle n'est pas la seule.

La question sera transmise à l'association.

10.8 Mme HALDEMANN demande si les samedis de ski ont bien fonctionné ?

Mme STADLER : il y a eu un peu plus de fréquentation que l'année passée, mais rien d'exceptionnel, malgré le retour aux inscriptions traditionnelles, et les prix compétitifs.

10.9 M. GASPOZ aimerait savoir pourquoi les enfants vont à la piscine de Chancy et plus à la piscine d'Avully ?

M. JEMMELY : c'est une question de prof. de gym, en fonction de ses horaires.

10.10 M. GASPOZ : cette question ci-dessus est liée au bus 45 km/h. qui devra emprunter la route de Chancy. Le fait d'avoir un transport d'enfants qui devra déboucher à la hauteur du tronçon où nous aimerions réduire la vitesse est peut-être un bon argument pour la zone à 60 km/h.

M. JEMMELY : la demande a été faite et la DGM n'est pas du tout favorable. Elle nous préconise des radars.

La séance est levée à 23h.47.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :